

**N° 6269<sup>2</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2010-2011

---

---

**PROJET DE REGLEMENT  
GRAND-DUCAL****concernant la participation du Luxembourg à la Force  
Internationale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan  
(FIAS) sous l'égide des Nations Unies dans le cadre de  
la Brigade franco-allemande**

\* \* \*

**AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS**

(26.5.2011)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 31 mars 2011 à la Chambre des Députés par la Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense.

Un exposé des motifs était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'objet du présent projet de règlement grand-ducal consiste à autoriser le Gouvernement luxembourgeois à faire participer un officier luxembourgeois détaché depuis 2009 auprès de la Brigade franco-allemande (BFA) à Müllheim pendant une période de six mois à un engagement opérationnel de ladite brigade en Afghanistan, le tout dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS).

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales, et notamment son article 1er.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a été consultée en date du 28 février 2011.

Le Conseil d'Etat a émis son avis le 17 mai 2011 et marque son accord avec le règlement grand-ducal sous rubrique.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a recommandé à la Conférence des Présidents de rendre un avis favorable au règlement grand-ducal sous rubrique.

\*

La Conférence des Présidents fait sien l'avis de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, se prononce en faveur du règlement grand-ducal et rend un avis positif au texte.

Luxembourg, le 26 mai 2011

*Le Secrétaire général,*  
Claude FRIESEISEN

*Le Président de la Chambre des Députés,*  
Laurent MOSAR

